

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

* * *

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 14/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Pouvoirs : 2 Exprimés : 15

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Karl PIRON, Emmanuel LAMBERT, Patrick BOGUENET, Sandrine DUPAS, Claude ROBERT, Benoît JAMET-ROBERT, Claudine DELACOURT, Franck BRIEUC, Anne DEBEIX, André BARDOU, Colette PELOU

Absents excusés : Jacqueline LEYZOUR (procuration à Franck BRIEUC), Michel MARIE (procuration à André BARDOU)

Secrétaire de séance : Anne DEBEIX

Evelyne BARDOU demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

. Etude préalable à l'aménagement du bourg

Le conseil municipal donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Plan de relance Départemental – Phase 2 : Extension aire de jeux

Mme le Maire rappelle le dispositif du 2^{ème} plan de relance départemental déjà évoqué lors du conseil municipal du 14 décembre 2020. Un dossier a été déposé en décembre 2020 pour un projet de réaménagement sportif et ludique.

La commission des travaux a étudié différents projets et offres et opterait pour une extension de l'aire de jeux pour les 4-14 ans.

Emmanuel Lambert présente les différents devis conformément aux projets sélectionnés par la commission des travaux.

2 choix de type de structure sont proposés au conseil :

- l'option 1 (structure avec tyrolienne pour les 4-14 ans)

- l'option 2 (structure sans tyrolienne pour les 4 -12 ans)

Le conseil municipal a retenu à la majorité l'option 1 : 13 voix Pour, l'option 2 : 1 voix Pour (Claude Robert), 1 abstention (Claudine Delacourt).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Sollicite la subvention du département dans le cadre du plan de relance de l'investissement public – phase 2, pour le projet de structure de jeux (taux d'aide de 80 % pour un projet inférieur à 50 000 € HT),
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

3) Fourniture et pose de radiateurs dans la salle d'honneur

La commission des travaux a analysé des devis pour le remplacement des radiateurs électriques dans la salle d'honneur de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise MEAL Stéphane pour un montant de 2 550.00 € HT.

4) Syndicat Départemental d'Énergie : Effacement réseau téléphonique « Le Bosreux »

Le Syndicat Départemental d'Énergie a programmé l'effacement des réseaux Basse Tension au lieu-dit « Le Bosreux ».

L'effacement du réseau téléphonique pourrait être également effectué en utilisant la même tranchée. Mme le Maire présente la proposition du S.D.E. relative à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (14 voix Pour, 1 abstention : Colette PELOU) :
Décide de confier au Syndicat Départemental d'Énergie le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications électroniques au lieu-dit « Le Bosreux » présenté par le S.D.E. des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 100.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % des frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au S.D.E., elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 100 %, conformément au règlement financier du S.D.E. 22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Ces travaux seront imputés au compte 2041582 et amortis sur une durée de 5 ans.

5) Commissions municipales participatives et référents de quartier

Mme le Maire rappelle sa proposition d'intégrer des membres hors élus dans les commissions municipales et de nommer des référents de quartier.

Une liste de noms a été communiquée aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal désigne les membres suivants :

Commissions communales participatives :

Commission Animation, culture, sport, relations avec les associations : M. BOULAU Thierry, M. LELEU Konan

Commission Communication : Mme BERNABE Claire, Mme GUINARD Sophie

Commission Préservation et valorisation du patrimoine : M. PRAUD Jean-Pierre, M. LE GALL Bernard, Mme BERNABE Claire, Mme BOZIC Mireille, M. DEBEIX Guy

Commission Services aux habitants, mobilité, économie locale : Mme LISION Carole, M. PRAUD Jean-Pierre, M. LEBRANCHU Frédéric

Référents de quartier :

. M. GRIFFON Jean-Pierre

. M. GRAVE Patrick

. M. BOULAU Thierry

6) Reconduction de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2021

Emmanuel LAMBERT propose de reconduire l'opération « Argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Il est prévu de faire appel au dispositif « Argent de poche » dans le cadre de la réalisation d'une fresque sur le mur du court de tennis pendant les vacances d'avril (préparation du mur).

Modalités :

- . chaque mission a une durée d'une demi-journée (3 h 30 dont 30 minutes de pause)
- . l'indemnisation est fixée à 15.00 € par mission
- . l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- . un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve la reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune pour l'année 2021 sur la base de 30 missions selon les modalités présentées,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dispositif.

7) Etude préalable à l'aménagement du bourg

Mme le Maire fait part de la réunion de ce jour avec l'Atelier du Marais qui a réalisé l'étude urbaine. Des scénarios d'aménagements de la RD793, en vue de sécuriser la traversée du bourg, sont présentés.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la D.E.T.R.
Une étude préalable à l'aménagement du bourg est nécessaire afin de déposer le dossier de demande de subvention (dépôt avant le 8 février 2021).

Mme le Maire présente une proposition financière de l'Atelier du Marais pour réaliser cette étude :
Tranche ferme phase conception (Avant-projet réalisé sur les scénarios envisagés) : 5 400.00 € HT,
Tranche optionnelle (Maîtrise d'œuvre) : 4.20 % du montant des travaux en phase projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve l'opération d'aménagement de la sécurisation de la traversée du centre bourg,
Décide de confier l'étude à l'Atelier du Marais sur la base de rémunération énoncée ci-dessus,
Décide de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),
Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Deux réunions sont programmées : Les 25 janvier 2021 et 1^{er} février 2021 à 11 heures.

8) Affaires diverses

1) Soutien hôpital de Dinan

Des maires et bénévoles de Dinan agglomération ont édité des cartes postales pour soutenir l'hôpital de Dinan. Ces cartes seront mises à disposition des administrés à la mairie et dans les commerces et seront postées au Président de la République.

2) Plan vélo Dinan Agglomération

Dinan Agglomération élabore un Plan vélo communautaire afin de faciliter et développer la pratique cyclable. Il a pour objectif de mailler de manière cohérente notre territoire en liaisons cyclables et d'identifier des services complémentaires à mettre en place (box vélo, services de réparation...).

Deux référents sont nommés pour faire partie du comité de pilotage de Dinan Agglomération : Mme DUPAS Sandrine et M. BRIEUC Franck.

3) Lagune Bel Air

Le nettoyage de la lagune est en cours. Claude ROBERT propose de réserver le bois aux associations.

4) Réunions :

Conseil municipal : 1^{er} mars 2021 à 20 h

Commission finances : 13 ou 20 février 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,